

## Pas encore indemnisée après 10 mois de mon accident

## Par Belkadi zahia, le 18/03/2018 à 22:09

Bonsoir , j'ai eu un accident ,mon air bag avait éclaté alors que je roulais en decelaration un plot est sorti de terre et en le percutant mon air bag m'a éclaté au visage donc brulures , étourdissement , douleurs cervicales , brulures au bras et ,j'ai été indemnisée pour mon véhicule qui etait irréparable mais a chaque fois que j'appelle mon assureur pour mon indemnisation pour le corporel alors que j'avais une assurance tout risques il me répondent qu'il faut attendre , je n'ai même pas envoyé un dossier avec tout les certificats médicaux et les radios et maintenant j'ai décidé d'envoyer mon dossier sans demander leurs avis , merci de me conseiller car c'est la 1ere fois que cela m'arrive . merci a vous

## Par toto attaque, le 18/03/2018 à 23:57

Je n'y connais rien, mais là il y a un responsable : le fabriquant de la voiture (?) (ou alors "le propriétaire du plot qui est sorti de terre"...) hu hu hu (pardon).

Je ne sais pas si vous ne pouvez pas, en plus de votre assurance :

- déposer une plainte (motif a déterminer)
- ou même attaquer le fautif au tribunal civil (instance) pour réparation du préjudice.

à mon avis, l'assurance est en train de potasser quelle va être sa position (puisque il y a un fautif identifié (donc en principe je me demande même pourquoi votre assurance vous indemniserait de vos séquelles, normalement : non (?)

ou alors elle est justement en train de négocier avec l'assurance du constructeur, ché pas... mais bon... Là y'a un fautif identifié, c'est pas comme si y'en avait pas.

## Par Chaber, le 19/03/2018 à 09:40

bonjour

[citation]un plot est sorti de terre et en le percutant mon air bag m'a éclaté au visage donc brulures, étourdissement, douleurs cervicales, brulures au bras [/citation]que l'air-bag se

déclenche après un choc est vraisemblable.

[citation]j'appelle mon assureur pour mon indemnisation pour le corporel alors que j'avais une assurance tout risques il me répondent qu'il faut attendre[/citation]que l'assureur règle les dommages matériels est normal vu la garantie tous risques

Pour les dommages corporels revoyez votre contrat, notamment la garantie personnelle du conducteur

Si vous êtes garanti il faut transmettre les éléments à votre assureur.